

LE

# PASSE-TEMPS

ET

## LE PARTERRE

RÉUNIS  
JOURNAL PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES  
Seul vendu dans les Théâtres

Littérature - Beaux-Arts - Musique - Biographies - Nouvelles

### ABONNEMENTS

Six Mois..... 3 fr.  
Un An..... 5 »

*Rédaction et Administration : 14, rue Confort, LYON*

V. FOURNIER, Directeur

### ANNONCES

Annonces..... la ligne 0.50  
Réclames..... — 1 »

### SOMMAIRE

Causerie : <i>Les Enfants au Théâtre</i> .....	Pierre BATAILLE.
Echos artistiques.....	X...
Pardon (poésie).....	François FAUST.
Lettre parisienne : <i>La Question des Jeux</i> .....	Marcel FRANCE.
Notes d'actualité : <i>Le véritable Guillaume II</i> .....	Georges LAURENCE.
Les Gaietés de la Semaine...	Georges ROCHER.
Le Ticket.....	Eugène FOURNIER.

## CAUSERIE

### Les Enfants au Théâtre

La récente circulaire du ministre de l'Instruction publique, étendant aux cafés-concerts l'interdiction d'employer des enfants de moins de treize ans, a donné un nouveau regain d'actualité à la question — si souvent controversée — des Enfants au théâtre.

Cette question semblait résolue par la loi de 1892; elle ne l'était qu'en apparence.

Nous avons vu, depuis cette époque, les enfants déambuler, comme par le passé, non seulement dans les féeries, mais encore dans des œuvres dramatiques dont — pour un certain public, du moins — ils constituent la principale attraction.

Un de nos confrères, M. Léon Millot, traçait naguère, de ces « petits prodiges » un portrait saisissant :

« J'ai toujours, pour mon compte, éprouvé une profonde pitié à voir ces cabotins du premier âge qui ont déjà perdu la spontanéité et la grâce ingénue de l'enfance, et dont les gestes appris, les inflexions de voix conventionnelles, la mimique maniérée et fausse font de petites marionnettes chez qui tout sonne faux, ou de jeunes singes dressés à imiter la tradition du Conservatoire. Pris tout petits pour ce métier où ils apprennent à parodier la vie, ils ont la voix cassée par une déclamation précoce, un air vieillot répandu sur leur visage qui grimace et des rides prématurées dans leur masque de poupée. J'ai vu de ces comédiennes de dix ans qui se présentaient sur la scène avec le sang-froid et l'aplomb de vieilles actrices, soignant leurs effets, et toutes gonflées d'une vanité qui transsudait par tous les pores. Il y en a qui avaient certainement la vocation. On aurait tout de même mieux aimé les voir jouer à la balle. »

Je sais bien qu'il y a une différence sensible à établir — au double point de vue de l'hygiène et de la morale — entre le théâtre et le café-concert, et que les gamins et les gamines auxquels on confie quelques « bouts de rôles » dont il est loisible à la Censure d'apprécier la moralité, sont moins exposés que ceux auxquels les fournisseurs attitrés des music-halls font chanter des refrains équivoques ou débiter des tirades à double entente, quand elles ne sont pas franchement obscènes.

Quant aux enfants qu'on habitue de bonne heure à marcher la tête en bas et qui — dans les cirques — s'essaient aux beautés du saut périlleux ou aux magnificences de la pyramide humaine, il y

aurait quelque humanité — ce me semble — à les empêcher de se rompre les os, le spectacle de leur agileté et de leur adresse, dût-il y perdre quelque intérêt.

Il faut donc louer M. Chaumié d'avoir rappelé aux préfets les prescriptions d'une loi dont il n'était plus tenu un compte suffisant, à ce point que les directeurs de cafés-concerts semblaient croire que l'interdiction stipulée par la loi de 1892, ne les concernait pas.

A l'avenir, il ne devra être accordé aucune autorisation de laisser paraître un enfant de moins de treize ans sur la scène d'un café-concert, même à titre exceptionnel et pour une pièce déterminée.

Le ministre invite en même temps les préfets à restreindre le plus possible les autorisations qui leur seront demandées, à cet effet, par les directeurs des théâtres et à ne les accorder qu'après s'être rendu compte « que le texte et la donnée de la pièce rendent indispensable la présence sur la scène d'aussi jeunes enfants ».

Toute la question est de savoir si les préfets appliqueront plus rigoureusement les instructions ministérielles qu'elles ne le furent après le vote de la loi.

Avec sa connaissance parfaite du théâtre et de nos habitudes, Francisque Sarcy — tout en étant d'avis que cette loi serait votée haut la main — n'avait pas hésité à dire que trois mois après, les choses reprendraient leur train ordinaire.

« Jamais — écrivait-il — une loi n'est exécutée quand elle va contre les idées, les mœurs, les traditions d'un peuple; quand elle va contre la nécessité des choses. On essaie de l'appliquer dans les premiers jours; elle a sa lune de miel, et elle ne tarde pas à tomber en désuétude. »

Et c'est précisément ce qui est arrivé : quand la Comédie-Française a voulu

représenter le *Malade imaginaire*, l'autorité chargée de veiller au respect de la loi, ne songea pas un seul instant à demander la suppression de la jolie scène où Argan interroge la petite Louison et personne ne parût offusqué de voir une fillette prêter son concours à l'interprétation d'un chef-d'œuvre.

Je rappellerai — en passant — que c'est dans ce même rôle de Louison, que Céline Montaland débuta, à l'âge de dix ans, à la Comédie-Française.

« Il y a — disait encore Sarcey — dans notre théâtre et surtout dans notre théâtre de drame, une foule de pièces où les enfants sont un puissant aliment d'intérêt. C'est une mère qui retrouve le sien, ou qui l'abandonne; c'est une petite fille qui se jette entre son père et sa mère et les réconcilie; c'est un petit garçon que l'on dresse à mendier et qui est reconnu ensuite pour être le fils de M. le duc.

De ces pièces, beaucoup sont au répertoire et peuvent y être remises. Elles sont presque toujours morales et les enfants n'y jouent que de beaux rôles très attendrissants. Aura-t-on le cœur de supprimer ces pièces, de les condamner à un éternel oubli ! »

Il faudrait alors éloigner à tout jamais de la scène *Gabrielle*, d'Emile Augier, et *Miss Multon*, et le *Supplice d'une Femme*, et *Par le glaive* où triomphait la petite Gaudy, et *Madame de la Vallette* où Réjane, la grande comédienne, produisait sa fille à l'âge de huit ans.

On est même en droit de se demander pourquoi le même ostracisme — remontant de cent ans en arrière — n'irait pas atteindre Joas, le petit Joas que Racine n'a vu aucun inconvénient à faire intervenir dans une de ses plus belles tragédies ?

Pierre BATAILLE.

**LA CRÈME SIMON est la meilleure des Crèmes**



## Echos Artistiques

*La Cabrera*, l'œuvre lyrique de MM. Henri Cain et Gabriel Dupont, qui a obtenu le prix de 50.000 fr. au concours ouvert par l'éditeur Sonzogno, de Milan, sera représentée l'hiver prochain à l'Opéra-Comique.

M. Albert Carré a engagé, à cet effet, la Bellacioni, qui a créé, au Théâtre Lyrique de Milan, le principal rôle de cet ouvrage.

\*\*

La semaine de réouverture, à la Monnaie, sera particulièrement brillante. A la première soirée les *Maitres Chanteurs*, de Wagner, avec le ténor Laffitte, dans le rôle de Walter; le lendemain, *Paillasse*, de Leoncavallo, avec M. Thomas Salignac; le surlendemain, *Werther*, avec M. Muratore et M<sup>lle</sup> Céline Thévenet.

\*\*

A ce propos notre confrère, le *Salut Public* constate que le Théâtre de la Monnaie est resté fidèle au vieux système de la saison théâtrale de huit mois, pratiqué jadis sur nos principaux théâtres départementaux de grandes villes.

C'est ainsi qu'à Lyon, la saison commençait invariablement le 1<sup>er</sup> septembre pour se terminer le 30 avril; il n'y avait jamais de dérogation à cet usage. Cela faisait donc huit mois d'exploitation avec une subvention ne dépassant pas 150.000 fr., des directeurs comme d'Herblay qui trouvait moyen de faire ses affaires et celles du public et des troupes composées d'artistes tels que Delabranche, Dumestre, Bérardi, Falchieri, Valdejo, Mmes de Taisy, Jeanne Devriès, Pauline Duprez, Adèle Isaac et de tant d'autres qu'il serait trop long de nommer.

Puis on ne fit plus que des saisons de sept mois, jusqu'à ce qu'on prit le parti de se borner à six mois, avec une subvention de 300.000 francs, le double de celle qui était allouée aux directeurs jouant huit mois.

Donc, à mesure que les saisons diminuaient de durée, le chiffre de la subvention augmentait et le niveau des artistes baissait; ceux d'aujourd'hui se font payer plus cher tout en ne valant pas, il s'en faut, ceux d'autrefois.

Ainsi va le monde.

\*\*

A l'occasion des fêtes wagnériennes qui auront lieu au théâtre du Prince-régent, à Munich, du 12 août au 11 septembre, on fera l'essai d'une disposition spéciale pour l'aménagement du local couvert dans le quel est disposé l'orchestre. On n'ignore pas qu'au théâtre du Prince-régent, comme au théâtre de Bayreuth l'orchestre est rendu invisible aux spectateurs, bien que le chef dirigeant et une partie de ses musiciens puissent voir parfaitement tout ce qui se passe sur la scène; mais, jusqu'à présent, l'ouverture en longueur par laquelle se répand le son pour parvenir dans tous les coins de la salle ne pouvait être ni agrandie ni diminuée au cours de la représentation. Il n'en sera plus de même à l'avenir, si l'essai que l'on va tenter réussit. Au moyen d'un mécanisme mû par l'électricité, le chef aura le moyen, sans quitter son pupitre et en continuant à conduire sa phalange, de modifier la largeur de la fente d'échappement des sonorités.

Le public ne s'apercevra de rien, sinon par le degré d'intensité de son que percevra son oreille. La forme générale du local des orchestres couverts de Bayreuth et de Munich étant comparable à celle d'un vaste coquillage dont l'ouverture regarderait obli-

quement la scène, on conçoit qu'il est facile, en rendant mobile la paroi inférieure soustraite à la vue des spectateurs, d'obtenir l'effet désiré.

\*\*

Un singulier procès vient d'être plaidé en appel devant le tribunal civil de Turin.

Au mois de décembre 1903, le célèbre ténor M. Tamagno signa, avec une grande maison de machines parlantes un traité qui lui garantissait une somme rondelette pour chaque air qu'il chanterait dans les appareils de la Société, sans compter une part dans les bénéfices provenant de la vente des rouleaux.

L'affaire fut conclue à Gênes, un soir que le ténor et plusieurs de ses amis se trouvaient réunis en joyeuse compagnie. Or, ces amis affirmèrent que ce sont eux qui ont fait aboutir l'affaire et que, le soir où le traité a été signé, M. Tamagno leur a verbalement promis une part d'associé. Et comme, dans la suite, M. Tamagno ne voulut rien savoir de cet arrangement, ils s'adressèrent aux tribunaux. En première instance ils eurent gain de cause, mais la cour d'appel vient, non seulement de les débouter, mais de les condamner aux frais du procès, qui seront très importants.

\*\*

Marie Laurent, qui vient de mourir, sollicita à ses débuts les conseils de M<sup>me</sup> Dorval.

Dorval était fort occupée. Mais elle était bonne camarade et, avec une certaine impétuosité, elle répondit à la petite Marie Laurent :

« Ma chère enfant, le rôle à six cents lignes; il y a six cents effets. Venez me voir, je le jouerai pour vous seule ».

N'est-ce pas que le billet est charmant dans sa forme un peu bourru ?



## PARDON

C'en est donc fait des mots d'amertume et de haine  
C'en est donc fait des yeux secs ou brûlés de pleurs,  
Des airs sombres, des poings tendus vers l'inhumaine,  
Des chants de *Requiem* et des cris de douleurs.

C'en est donc fait des mots de doute et d'ironie,  
De ces poses d'orgueil que l'on prend à l'écart;  
Tout est donc oublié, même l'ignominie  
Des faux amis qu'hier on mettait au rancart.

J'étais seul, seul, hélas ! et vous êtes venue  
A moi tout heureux, tout ravi, tout étonné.  
Tant de douceur dans tant de grâce contenue !  
Mon cœur délire encore et tout est pardonné.

Oui, tout est pardonné puisqu'en moi tout est joie,  
Puisqu'une main de femme a tremblé dans ma main,  
Puisqu'à bon ange ! à ma rencontre on vous envoie,  
Puisqu'avec vous s'en vont les peines du chemin.

Puisque vous n'êtes pas celle qui me repousse,  
Qu'à vos côtés je peux et marcher et m'asseoir,  
Puisqu'en me regardant votre figure est douce  
Comme le clair de lune et la lampe du soir.

François FAUST.

# Lettre Parisienne

## LA QUESTION DES JEUX

On jouait jusque sur le radeau de la « Méduse » puisqu'on tira à la courte paille pour savoir qui serait mangé.

On joue partout : à la ville d'eau et à la mer, à la ville et à la campagne. Ce vice, qui nous vient d'Italie et qui était déjà si répandu sous Louis XII que, par autorité royale, 47 tripots furent fermés d'un coup à Paris, s'est fâcheusement propagé et démocratisé. Il a gagné jusqu'aux ouvriers des faubourgs et jusqu'aux paysans et en quoi il est horrible, ce n'est pas seulement par la gêne et la misère qu'il met dans les familles, mais surtout par le dégoût du travail et par la perversion morale où il entraîne ses victimes.

Ce n'est plus seulement dans les cercles de Paris et des villes de province que la fièvre du jeu sévit ; on joue dans les cafés, dans les bars, les assommoirs, les cabarets, les auberges. Le noble jeu de billard s'est, lui-même, transformé en jeu de la baraque et la poule, la poule inoffensive de jadis, est devenue meurtrière.

On s'émeut de cette épidémie qui, dans les grandes villes, se complique encore du pari aux courses, et jamais émotion ne fut plus justifiée, mais le remède ? Autant le dire tout de suite : il n'y en a pas. Tous ceux qui ont étudié la question et l'ont passée au crible en conviennent en gémissant.

Cependant, si l'on ne peut enrayer le mal, on peut, du moins, sinon le moraliser, mais le surveiller et protéger le joueur au vice candide contre le joueur qui n'a d'autres scrupules que celui du royaliste trop fervent pour permettre à un autre le soin et l'honneur de retourner le roi.

Aussi, assiste-t-on à une reprise de la campagne pour le rétablissement des jeux publics. A vrai dire, cette campagne intermittente n'a jamais cessé depuis 1836, beaucoup de gens, voire des économistes sérieux, ayant toujours pensé que la loi de cette date qui interdit les jeux en France et supprima les fermes était une loi bête qui n'avait eu d'autre effet que de mettre un bandeau sur l'œil de la police et de priver l'Etat d'un joli revenu. « Joli » n'est peut-être pas le qualificatif qui conviendrait à une ressource de ce genre, mais l'Etat, qui a pris hypocritement l'envahissante habitude de prélever sur tous nos vices le *pretium stupri*, et d'alimenter le Trésor du mo-

nopole des tabacs, de l'impôt sur l'alcool, sa « bête de somme », et du pari mutuel, n'y regarde pas de si près.

C'est encore Napoléon qui avait eu l'ingénieuse idée de la ferme des jeux.

Depuis que, de la cour de Louis XIV, où l'on jouait un jeu d'enfer au jeu du roi comme à ceux de la reine et de M. le Dauphin, la fatale passion avait gagné la ville et, de la capitale, les cités provinciales, les tripots s'étaient multipliés, mais des ordonnances en fixèrent le nombre et en réglèrent la police. Les tripots devinrent de luxueuses maisons de jeu dont la plus célèbre fut, au XVIII<sup>e</sup> siècle, celle de Mme de Sainte-Amaranthe, la propre belle-mère du préfet de police de l'époque, M. de Sartines.

A la Révolution, les tripots reparurent et s'installèrent généralement au Palais-Royal et dans ses abords et toute l'animation de Paris s'y porta.

Sous le Directoire, ce fut de la frénésie ; mais, survient le Consulat et Bonaparte réduit les tripots à neuf et impose une redevance à leurs tenanciers.

Ce régime fut encore transformé un peu plus tard et les frères Perrin furent les premiers qui prirent régulièrement à ferme les jeux de la ville de Paris. Les fermiers se succédèrent rapidement après énormes fortunes faites. Il y eut des années merveilleuses, notamment 1815, où les Alliés laissèrent de leurs plumes — des plumes, il est vrai, qu'ils nous avaient prises — dans les gros numéros du Palais-Royal. A lui seul, au n<sup>o</sup> 154, cette brute de Blücher perdit 1.500.000 fr. dans une nuit.

Le dernier entrepreneur des jeux de la ville de Paris fut Bénazet qui, plus tard, devint le fermier fameux des jeux de Baden. En 1825, il avait versé à la ville 9.008.628 fr. 51 centimes !

Enfin, en 1836, dans un accès de pudibonderie de la vertueuse monarchie de Juillet, un amendement à la loi des finances fut voté, décidant qu'à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1838, les jeux seraient prohibés. A la Chambre des Pairs, M. de Cambacérès donna le sage avis qu'on peut encore méditer :

« Si, en décrétant la suppression des maisons de jeu, on décrète en même temps et infailliblement l'extinction de tous les joueurs, il faut se hâter de voter l'amendement. Mais, ne sera-ce point là une de ces illusions comme les honnêtes gens savent si aisément s'en créer ? Et n'est-il pas à redouter que le jeu, dépouillé du manteau légal qui l'enveloppait et sous lequel il était facile de le surveiller, ne parvienne bientôt à se ménager des retraites nombreuses et longtemps inaccessibles ? ».

La nuit du 31 décembre 1837 fut pleine d'émotions et la police dut intervenir dans les sept maisons où se jouait la suprême partie : aux numéros 36, 113, 127 et 154 du Palais-Royal, dans la maison de la rue Favart et dans les deux maisons de la rue de Richelieu, le « Cercle des Etrangers » et « Frascati », la plus célèbre, la plus élégante, où les femmes étaient admises et dont Balzac nous a laissés, dans les premières pages de *Peau de Chagrin*, un inoubliable tableau.

Joueurs et joueuses en furent quittes pour s'assurer les nombreuses retraites prédites par Cambacérès. On continua à jouer de plus belle hors du « manteau légal » et le seul effet de la loi fut de faire perdre à la ville de Paris les millions de la ferme.

Marcel FRANCE.

## GAUFRAGE, PLISSAGE

J. CORTEY, 6, rue St-Gôme (au prochain)



### NOTES D'ACTUALITÉ

## Le véritable Guillaume II

Les gens de l'autre côté des Vosges y regardent à deux fois avant d'ouvrir la bouche sur leur souverain ; c'est qu'il ne fait pas bon en médire, la personne de l'empereur est sacrée et il y a une loi de lèse-majesté qui conduit tout droit en prison quiconque à la langue trop longue et le verbe trop haut. Cependant, comme c'est partout, et toujours, un plaisir des plus vifs que de dauber son maître, les sujets de Guillaume II s'en privent d'autant moins qu'il n'est guère de personnalités souveraines qui prêtent plus à la médisance et à l'anecdote piquante. Seulement ils prennent leurs précautions et, causant entre eux, même loin des oreilles policières, ils ont le soin de désigner par un surnom le personnage sur lequel ils exercent leur verve entre deux pots de bière. A Strasbourg, l'empereur allemand est « M. Riquiqui », l'impératrice « Mme Riquiqui » et le kronprinz « le fils à Riquiqui ». A Berlin, c'est tantôt « Lehmann », un nom banal, aussi répandu aux bords de la Sprée que Durand, Dupont ou Bernard sur les rives de la Seine ; c'est aussi « Siegfried Mayer », d'après les initiales (S.M.) de Sa Majesté. Chaque pays allemand a ainsi sa désignation conventionnelle.

Aussi l'étranger voulant se documenter de racontars pittoresques, d'histoires curieuses sur l'homme théâtral qui tient tant de place sur la scène du monde, a-t-il bien de la peine à délier la langue des sujets méfiants de M. Riquiqui ou de Siegfried Mayer. Cependant, un de nos compatriotes, M. Henri de Noussanne, y est parvenu. Il a battu tous les buissons de l'Allemagne et n'est pas revenu bredouille de sa chasse aux documents. Il en a rapporté un livre : « Le véritable Guillaume II », qui est une révélation sensationnelle sur la physiologie réelle du souverain, agité et troublant comme une énigme, vers les gestes duquel sont tournés tant de regards et ceux des Français plus particulièrement.

M. de Noussanne nous apprend que les officiers de Guillaume II ont coutume de l'appeler ironiquement entre eux « l'empereur des Français ». Guillaume II, s'il en est averti, comme il est bien probable, ne peut être qu'intimement flatté de cette ironie, d'ailleurs assez fine pour des Allemands, parce qu'elle répond à une des attitudes qu'il soigne avec le plus de coquetterie et, en même temps, à un sentiment plus ou moins avoué d'un grand nombre de Français. « Beaucoup de Français aiment l'Empereur Guillaume II, presque tous l'admirent », écrit M. de Noussanne, et il a entrepris de leur démontrer qu'ils ont tort de prendre au sérieux, malgré une apparence séduisante, « le plus important des souverains allemands, ses mérites, sa puissance ».

Son livre est une œuvre de démolition systématique, mais justifiée, le plus rude coup de pioche qui ait encore été donné dans le piédestal du nouveau héros germanique. Ce livre n'est pas seulement fait des histoires piquantes sur l'homme intime recueillies un peu partout en Allemagne et dans tous les milieux, il s'appuie aussi sur une documentation très sérieuse des actes publics du souverain, de ses manifestations décousues, de ses fougades si brusques et si changeantes, de ses palinodies politiques, de ses rêves gigantesques.

Nous y renvoyons le lecteur. Nous nous contenterons de cueillir au vol quelques renseignements dans le chapitre si touffu de Guillaume II intime.

Son apparence extérieure est un des principaux soucis du kaiser. Il l'a fréquemment variée. Le dernier trait caractéristique en est la moustache en pointes relevées sous les yeux et poignardant le ciel. C'est en 1894 que, après toute une série de coupes différentes qui passionnèrent les pays germaniques, le type définitif fut adopté. La moustache de

Guillaume II a son histoire et déjà ses légendes. M. de Noussanne fait honneur de la découverte au perruquier de la Cour, Happy, inventeur des fixe-moustaches, mais il n'est pas complet sur ce sujet si grave qui a tant ému la badauderie universelle.

Un jour, un des aides de camp, de l'empereur le comte de Hüslem-Haeseler, un homme superbe, se présenta devant son souverain avec les moustaches relevées de la manière que celui-ci, enthousiasmé du modèle, les porte aujourd'hui. Le souverain s'informa et apprit que ce prodige du coup de fer était l'œuvre d'un petit coiffeur de la Mittelstrasse ; sur l'heure il fallut l'aller quérir et c'est ainsi qu'Happy est devenu le barbier officiel de la Cour ; sa modeste boutique est devenue un établissement superbe, aux murs revêtus de marbres précieux. C'est lui qui accommode tous les élégants de Berlin de cet arrangement de moustaches et leur donne une vague ressemblance avec le Philippe IV du portrait de Velasquez.

Nous passons sur la constitution physique de Guillaume II, sur sa santé très sérieusement menacée d'artério-sclérose, bien que la légende du bras gauche trop court soit, d'après M. de Noussanne, une pure invention, et nous nous contentons de signaler au lecteur les chapitres sur l'empereur dans l'intimité familiale, sur ses faiblesses amoureuses, sur ses voyages à Paris où, sous un nom emprunté à un de ses 52 châteaux, jamais le même, il vient tous les étés, descendant invariablement « dans un certain hôtel R... honorable établissement du centre de la capitale » etc., etc.

L'empereur d'Allemagne est fort attentionné pour la France et pour certains Français de marque. On sait l'accueil qu'il fit, à Berlin, à Jules Simon, délégué au Congrès socialiste, et qui remarqua l'aisance avec laquelle il employait nos expressions originales, notamment celle de « godailler » ; son empressement auprès de M. Waldeck-Rousseau rencontré, comme par hasard, dans un fiord de Norvège, au cours d'un voyage de plaisance, est encore dans toutes les mémoires. Il eut une sympathie particulière pour Canrobert qui fit pourtant des ravins de Saint-Privat l'ossuaire de la garde royale ; pour le Président Carnot et pour le Président Félix Faure ; on prétend même que c'est à la lecture d'un discours de celui-ci où il disait aux membres de la Chambre de Commerce du Havre : « Faites voyager vos fils ! », qu'il fit voyager les siens. Dans son essai de rapprochement avec les socialistes qui a tourné en une

brouille sans merci, il a dit et son chancelier, M. de Bülow, a répété au Reichstag qu'il était bien malheureux pour l'Allemagne que le socialisme d'outre-Vosges n'eût pas des chefs comme M. Millerand et M. Jaurès.

Guillaume II, « semillant Brandebourgeois », comme l'appelaient les dames de là-bas, au temps de la première ferveur, est le souverain-protée : diplomate, chef d'armée, homme de sport, peintre, critique d'art, poète, artiste dramatique, prédicateur et musicien.

Coquelin eut l'occasion de le voir le bâton de chef d'orchestre en main. C'était chez le prince de Furstemberg, après une partie de chasse à laquelle l'empereur avait tenu que notre Cyrano fût invité. Après le diner, la fanfare d'un régiment de cuirassiers donnait, sur une estrade, un concert à réveiller un mort ; soudain, on vit le souverain courir à l'orchestre, s'emparer du bâton et conduire avec fougue le morceau qu'il avait trouvé trop lent. Puis il revint se rasseoir, disant à Coquelin : « Je suis heureux d'avoir donné une leçon à mes cuirassiers ».

La conversation qui suivit entre le comédien de métier et... l'autre est des plus suggestives, telle que la rapporte M. de Noussanne. On y remarque, notamment, que Guillaume II adore les vieilles marches françaises, notamment celles de *Lulli* et la *Marche de Turenne* que Bizet a introduite dans sa musique de *l'Arlésienne* : — Promettez-moi, Monsieur Coquelin, de venir jouer *l'Arlésienne* à Berlin ».

Et, effectivement, pour répondre à l'impérial désir, Coquelin revint à Berlin jouer, le 23 janvier 1902, le chef-d'œuvre de Daudet et de Bizet à la représentation duquel l'empereur assista en famille.

Georges LAURENCE.



## Les Gaités de la Semaine

Un de mes plaisirs favoris, c'est de suivre les audiences des tribunaux. Vous riez ? Vous n'en connaissez pas le charme. Les prévenus sont si drôles parfois... Et les témoins ! Et... les juges, donc !

Mais les dispositifs de certains arrêtés sont des chefs-d'œuvre que M. Prud'homme lui-même ne désavouerait pas. Jugez plutôt !

Hier, devant un juge de paix, comparaisait un brave homme dont le chien avait eu paraît-il, le tort grave de renverser un cycliste. Et celui-ci, ne badinant pas avec la dignité professionnelle, s'était fâché tout

rouge, traînant homme... et chien au prétoire.

Là, notre magistrat jugea « dans son âme et consciens » !

« Attendu que P... passait tranquillement dans la rue, monté sur une bicyclette et allait à une allure normale, lorsque le chien de D... s'est jeté, en aboyant, sur la machine, désarçonnant le vélocipédiste qui est tombé sur la chaussée ;

« Que P... réclame la somme de 25 fr. à laquelle se sont élevés, ainsi qu'il en justifie, les réparations de l'instrument et une autre somme de 25 francs pour le préjudice de sa chute ;

« Attendu que les chiens, la chose est certaine, ont la haine des vélocipédistes et s'acharnent à leur poursuite, qu'il faut cependant bien, à une époque où tant de gens vont à bicyclette, que ces animaux s'habituent comme tout le monde à ce genre de locomotion ;

« Que les bicyclistes sont bien parmi les passants que protège contre les chiens l'article 497, p. 7 du Code pénal ;

Que d'autre part, le propriétaire d'un animal est responsable du dommage que ce dernier a causé ; qu'il est établi par l'enquête que c'est bien par le fait du chien de D... que la bicyclette a été endommagée, et que D... par conséquent est tenu de réparer le préjudice causé, mais que, d'autre part, ceux qui montent à bicyclette sont naturellement familiarisés avec les accidents et que la somme réclamée par P... à titre d'indemnité est exagérée ;

« Par ces motifs,

« Condamnons D... à payer à P... la somme de 25 francs, coût de la détérioration de la machine, et celle de 1 franc pour indemniser P... du désagrément que lui a causé la chute ».

Vous voyez que les juges ne manquent pas, parfois, d'une bien douce gaieté.

Il faut convenir, du reste, que l'étude de certaines lois est assez faite pour les ahurir quelque peu et leur donner, sur la nature des choses, des idées assez surprenantes.

Dans un recueil des textes sur la législation sur la pêche, j'ai trouvé cet article bizarre :

« Article 27. — Il ne pourra, à aucune époque de l'année être pêché au son du clairon ou de tout autre instrument de cuivre ».

Cela m'a rendu quelque peu rêveur. Cette interdiction de pêcher avec instrument de musique m'a intrigué et j'ai voulu savoir quelle pensée avait guidé le législateur. J'ai trouvé, après force recherches et du diable si vous devineriez jamais la vérité !

Imaginez-vous qu'à Marseille, il y a un siècle, on pêchait souvent la nuit, à l'aide de grands feux produits par des fagots allumés.

Ces fagots s'appelaient dans le pays, clérons ou clairons.

Le mode de pêche en question ayant donné lieu à des abus, un édit le défendit par cette simple formule :

« Il est défendu de pêcher au clairon ».

Le temps passa. Un jour un législateur tomba sur cet article, n'en comprit point le sens, n'étant pas de Marseille, et, se disant évidemment que ce qui était mauvais de la part du clairon devait l'être tout autant du saxophone ou du piston, modifia le texte

en interdisant en bloc l'emploi de tous les instruments de cuivre.

Ah ! quand l'administration s'en mêle !... Mais, à propos, si nous parlions un peu d'elle ?

Il est de bon ton de trouver son formalisme ridicule et il est de mode de se moquer des bévues que commettent nos bons bureaucrates. Les railleurs ont-ils toujours tort ?

Les scrupules de l'étourderie, de la nonchalance et du « j' m'enfichisme » des fonctionnaires ne se comptent plus, tant la série en est longue. J'en citerai un nouveau qui ne déparera pas la collection.

Le 5 du mois dernier le *Thibet* embarquait, à Dakar, une cinquantaine de Sénégalaises et leurs enfants à destination de Madagascar, où ils rejoignaient leurs époux et pères tirailleurs, sénégalais. Douze jours après, ils arrivèrent à Marseille et étaient parqués au Frioul, dans l'attente du courrier de Madagascar, via Suez, qui partait le 25.

Or, le 20, partait le vapeur *Pérou*, pour cette même destination, mais via Capetown, c'est-à-dire par la côte occidentale d'Afrique.

A quoi bon garder ces bons nègres cinq jours de plus, se dit l'administration dans sa grande sagesse ? Et, vite, on les embarqua sur le *Pérou* qui justement faisait escale à Dakar et, après 25 jours de voyage, nos bons nègres qui se croyaient presque arrivés à Madagascar, se retrouvaient un beau matin à leur point de départ.

Si l'aventure est drôle, pour la galerie seulement — elle pêche un peu par la logique, n'est-il pas vrai ? Mais la logique et l'administration !...

Georges ROCHER.



## LE TICKET

Marcel Gouvois, clerc de notaire à Vargny-les-Buissons, petite ville de l'Est, était un jeune homme de très bonne famille qui avait eu des revers ; son père, riche propriétaire, avait perdu sa fortune dans des spéculations malheureuses ; il était mort de chagrin, sa femme n'avait pas tardé à le rejoindre. Dès lors, seul au monde, Marcel était entré chez Maître Blaisimar en qualité de clerc, emploi plus que modeste qui lui permettait de vivre.

Il était bien de sa personne et ne manquait pas d'esprit ; la notairesse ne donnait pas une soirée sans l'inviter.

Elle offrait un thé tous les samedis.

L'élite de la société de Vargny se trouvait réunie ce soir-là.

On prenait le thé, du sirop, on faisait de la musique ; les jeunes filles jouaient du piano, chantaient ; on jouait aux dominos, au loto, au jacquet. A onze heures, chacun se retirait et on recommençait le samedi suivant.

Le notaire avait une nièce charmante que Marcel avait rencontrée aux samedis de sa patronne ; Hélène Ripon, c'était le nom de la jeune fille, était une blonde de dix-neuf ans, gracieuse, jolie à ravir, que le jeune homme n'avait pu voir d'un regard indifférent.

Hélène pinçait de la mandoline, Marcel jouait de la flûte.

Unissant leurs deux talents, parfois ils exécutaient des duos.

Une certaine intimité s'était établie entre eux ; le clerc, songeant à sa pauvreté, gardait la plus grande réserve.

Mme Ripon dut se rendre à Paris, appelée par une tante tombée gravement malade.

Elle remplit à la hâte une énorme valise, se munit de quatre cartons à chapeaux, d'une couverture de voyage, d'un nécessaire de toilette, d'un parapluie, d'une ombrelle.

Accompagnée de son mari et de sa fille, elle prit son billet, choisit un compartiment, remplit le filet de tous ses bagages.

Mme Ripon ne voyageait pas souvent, le moindre déplacement était un événement.

— Tu n'as rien oublié ? demanda son mari.

— Je ne crois pas.

— Tu as ta couverture, ton parapluie.

— Oui.

— Tu as tous tes chapeaux, maman ? demanda Hélène.

— J'ai quatre cartons.

— Déroule ta couverture tout de suite, dit M. Ripon ; un refroidissement est si vite attrapé.

— Ne crains rien.

— Ferme les carreaux des portières ; prends garde aux courants d'air.

— Tranquillise-toi.

Quand M. Ripon eut épuisé la liste des recommandations, il embrassa sa femme une dernière fois, Hélène se jeta au cou de sa mère et ils partirent.

Marcel allait rendre visite de temps en temps à une vieille cousine qui habitait la banlieue parisienne.

Ayant demandé quelques jours de permission à son patron, il prenait le train ce matin-là.

Le hasard le fit monter dans le compartiment de Mme Ripon.

Après les salutations d'usage.

— Combien je suis heureuse de vous rencontrer, dit Mme Ripon.

— Vous m'en voyez enchanté, dit Marcel.

— Vous allez bien loin ?

— A Paris.

— Moi aussi.

— Je vais passer deux jours chez une parente.

— Et moi voir une tante malade ; nous ne nous quitterons pas.

— Je ne m'attendais pas à avoir



## BIBLIOGRAPHIE

## LE MONDE ILLUSTRÉ

43, quai Voltaire, Paris.

Sommaire du n° 2471 du 6 août 1904.  
*Russie*: L'attentat anarchiste contre M. de Plehve, ministre de l'Intérieur; *Guerre Russo-Japonaise*: Carte de la Guerre. — *Angleterre*: Banquet des Automobilistes. — *Norvège*: La Croisière de l'empereur d'Allemagne; funérailles du Président Krüger, à la Haye. — *Le Nonce*: Mgr Lorenzelli. — *Conservatoire National de musique et de déclamation*: Les lauréats et lauréates des Concours de tragédie, comédie, opéra-comique et opéra. — *Ecole des Beaux-Arts*. — *Départements*: Une représentation aux Arènes de Saintes. — Le Musée de la Flèche. — Roman illustré: *Papa*, par J. Berr de Turique. — Echecs par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.  
 Le numéro: 50 centimes.

## LA MODE ILLUSTRÉE

(Journal de la Famille)

Paris, 56, rue Jacob

Publié sous la direction  
de Mme Emmeline Raymond

Les 52 numéros que la *Mode Illustrée* publie chaque année contiennent 52 gravures coloriées sur la 1<sup>re</sup> page, plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de mode, de tapisserie, de crochet, de broderie, et 24 feuilles de patron en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants; des chroniques, des recettes, etc. Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

ABONNEMENTS. — Avec gravures coloriées, un an, 14 fr.; 6 mois 7 fr.; 3 mois, 3 fr. 50. — Avec planches coloriées: un an, 25 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 3 mois, 7 fr.

## LECTURES POUR TOUS

Voici les vacances et les exodes joyeux vers la campagne ou la mer. Quel livre emporter qui charmera la longueur du voyage et occupera les heures passées le soir, sous la lampe, ou les journées que la pluie rend moroses? Quiconque a feuilleté déjà les *Lectures pour tous*, l'attrayante revue illustrée éditée par la librairie Hachette et Cie, ne saurait hésiter un instant. Les *Lectures pour tous*, en effet, par leurs articles pittoresques et variés, par leurs amusantes fantaisies, par leurs romans passionnants, ont su réunir toutes les catégories de lecteurs autour d'une publication d'un intérêt universel et qui constitue la revue par excellence de la famille.

Qu'on en juge par le sommaire du N° d'août  
*Les Plaisirs de l'enfance*. — *D'une paroisse de campagne au trône de Saint-Pierre*. — *Ceux de la « Vienne »*, poésie par A. Le Braz. — *Le plus pacifique des sports*; *Art et Philosophie de la pêche à la ligne*. — *Les Druides au XX<sup>e</sup> siècle*. — *Les Victimes des glaciers en marche*, par Charles Rabot. — *Parasites meurtriers de nos arbres*. — *L'Ame errante*, roman adapté du russe, d'après Nataly d'Eschstruth. — *Le Sel est-il un aliment nécessaire?* — *Sous le couteau* (Octobre 1794), nouvelle par Ivan d'Urgel. — *Boissons bizarres*. — *La plus grande photographie du monde*.

Abonnements. Un an: Paris, 6 fr.; Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr. — Le numéro, 50 centimes.

## Spectacles et Concerts

## CASINO-KURSAAL

Rue de la République

Réouverture le 18 août 1904

## CONCERTS-BELLECOUR

Tous les soirs à 8 h 1/2, orchestre municipal du Grand-Théâtre, 70 musiciens, sous la direction de M. Archaimbaud.

## CONCERT DE L'HORLOGE

(Cours Lafayette).

Tous les soirs, à 8 heures, concert. Spectacle varié.

## CASINO DE CHARBONNIÈRES-LES-BAINS

Tous les jours, concert par l'orchestre du Casino, le soir, représentation théâtrale.

## CASINO DU GRAND GERÇLE

## DE CHARBONNIÈRES-LES-BAINS

Concerts, distractions, petits-chevaux, à 6 heures, apéritif-concert.

## CASINO DU PALAIS DE GLACE

Tous les jours, à partir de 4 heures, Apéritif-Concert par l'orchestre des Tsiganes. Le soir, à 9 heures, grand concert.

## BULLETIN FINANCIER

Le mouvement de hausse qui s'est produit ces jours derniers sur les fonds d'Etats s'est accentué aujourd'hui.

Le 3 % a repris le cours de 98 fr. et clôture à 98,05 au lieu de 97,90 dernier cours précédent.

Le Crédit Lyonnais s'est avancé à 1.138; les autres sociétés de crédit n'ont pas été cotées à terme.

Parmi nos chemins: Lyon finit à 1.327; le Nord à 1.732 et l'Orléans à 1.456.

Le Suez sans changement cote 4.180.

L'Extérieure est demandé à 86,25; l'Italien à 103,70; le Portugais à 61,90.

Le Russe consolidé reprend à 91,85; le 3 %, 1891 à 74,50.

Le Turc a passé de 86,47 à 86,72, la Banque Ottomane finit à 568.

Ce Marocain 5 % est à 475 fr.

Le représentant des porteurs de titres de l'Emprunt du Maroc 5 % 1904 a informé la Banque de Paris et des Pays-Bas que les délégués ont pris leur service et que les encaissements se poursuivent régulièrement dans tous les ports.

Trois remises ont été faites à la Banque de Paris et des Pays-Bas à valoir sur le coupon de janvier, d'autres suivent.

En conséquence, les conditions du contrat se trouvant toutes remplies, la Banque de Paris et des Pays-Bas a fait informer officiellement le gouvernement chérifien, par l'entremise de la légation de France à Tanger, qu'il pourrait dès maintenant, disposer du montant de l'Emprunt.

Le propriétaire-gérant V. FOURNIER

P. LEGENDRE & C<sup>o</sup>, r. Bellecordière Lyon

## OBLIGATIONS

## PANAMA à LOTS

titres absolument garantis et tous remboursables par des lots ou par 400 francs.

6 tirages par an (1 tous les 2 mois)

PROCHAIN TIRAGE :

15 Août 1904

1 lot 1 lot  
500.000 FR. 100.000 FR.

## LOTS DU CONGO

taux de remboursement 180 fr. par an augmentant de 5 fr. par an jusqu'en 1987.

SIX TIRAGES PAR AN

PROCHAIN TIRAGE

20 Août 1904

GROS LOT: 150.000 fr.

24 lots formant un total de 158.000 fr.

Adresser demandes et fonds à  
L'AGENCE FOURNIER  
14, rue Confort, Lyon

Expédition franco des titres à réception des fonds et par retour du courrier.

## ÉPILEPSIE

Guérison certaine par l'Anti-Epileptique de Liège de toutes les maladies nerveuses et particulièrement de l'épilepsie réputée aujourd'hui incurable.

La brochure contenant le traitement et de nombreux certificats de guérison envoyée franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

S'adresser à M. FANYAU, pharmacien à LILLE (Nord).

Eviter les Contrefaçons

CHOCOLAT  
MENIER

Exiger le véritable Nom

Demandez

Partout

LE

THÉ DES MANDARINS

**Henri BONJOUR**

• acquéreur des ateliers

**Hilaire DUFIN****LYON**

Au Colosse de Rhodes

**Ateliers d'ÉBÉNISTERIE et SCULPTURE**

Cours de la Liberté, 29

**Ateliers de TAPISSERIE, SIÈGES et DÉCORATION**

Cours de la Liberté, 44

**Ateliers de LITERIE et MATELASSERIE**

Cours de la Liberté, 42

EXÉCUTION SUR PLANS ET DEVIS — INSTALLATION COMPLÈTE

**Exposition et Magasins de Vente**

42-44, Cours de la Liberté, 42-44

**MARIAGES RICHES**

Maison de toute confiance avantageusement connue dans la Région par ses grandes relations, mariant gratuitement les veuves et les demoiselles.

**M. SAGE, 8, r. Paul-Chenavard**  
(Cabinet de 2 h. à 7 h. du soir)

VIENT DE PARAÎTRE :

**Le WAGON**

Indicateur des Chemins de Fer

**SERVICE 30 C.**  
**D'ÉTÉ**Anc. M<sup>re</sup> VIENNET, Fondée en 1837**PIANOS**

9, Place Jacobins, 9

LYON

**Ch. MORETTON & C<sup>ie</sup>**

Envoi franco Catalogue Illustré

**BELLE JARDINIÈRE**

PARIS -- 2, rue du Pont-Neuf -- PARIS

La plus grande Maison de Vêtements du Monde entier

**TOUT**CE QUI CONCERNE LA TOILETTE DE L'HOMME ET DE L'ENFANT  
Confections pour Dames et Fillettes**SUCCURSALE DE LYON**

62, rue de la République, 62

VILLE DE VALENCIENNES (Nord)

**LOTÉRIE**Pour la Construction d'un Musée à VALENCIENNES (Nord)  
(Autorisée par Arrêté Ministériel du 14 Septembre 1903)

DEUX GROS LOTS :

**150.000 fr.** et **10.000 fr.**

plus 115 autres lots de 1.000, 500 et 100 fr.

Soit 117 Lots faisant **180.000 fr.** tous payables en argent**TIRAGE : 15 Décembre 1904****UN FRANC LE BILLET.** On trouve des Billets chez Débitants de tabacs, Librairies. Vente gros et détail, à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON, Concessionnaire général. Joindre au mandat enveloppe affranchie à 0.15 par 4 billets pour réponse.

MANUFACTURES DE PRODUITS RÉFRACTAIRES

**A. TERRASSIER****A. FOURNIER-TERRASSIER, Successeur**

Ingénieur des Arts et Manufactures

Anciennes Maisons Vve Rozier, Robin père et fils, A. Pascal réunies

**TAIN (Drôme)**

Spécialité de Fours économiques pour boulangers, pâtisseries, ménages et administrations. — Briques de fourneaux. — Intérieurs de cheminées. — Briques chauffées-pieds.

**KAOLINS — GRAVIERS FELDSPATHIQUES**

Fournisseur du génie, des manutentions civiles et militaires et des grandes administrations

**LE THÉ**

DES

**MANDARINS**

Qualité extra supérieure

SE TROUVE DANS TOUTES LES

Bonnes Epiceries et Maisons de Comestibles

Le kilo.....	9 fr. 50
500 grammes ...	4 » 75
250 grammes ...	2 » 50
125 grammes ...	1 » 50
50 grammes ...	0 » 60

DÉPÔT GÉNÉRAL :

**Maison Isaac CASATI**

31, Rue Ferrandière. LYON

**ÉLIXIR DE****ST-PIERRE**

La Meilleure de toutes les Liqueurs de Table

Fabriquée par le R. P. DIODATO CAMURANI

Directeur de la Pharm<sup>ie</sup> du Vatican, à Rome

DÉPÔT GÉNÉRAL :

**Maison ISAAC CASATI, r. Ferrandière, 31****MASSAGE MÉDICAL**

Rue Paul-Chenavard, 8

**Mlle CLARAZ, Masseuse***En vente*

DANS TOUTES LES BONNES ÉPICERIES

LE

**RHUM MARQUISAT**